

Pourquoi j'ai démissionné du Conseil de Surveillance de la Fondation MSH de Paris

Le projet présenté par le directoire actuel lors de l'élection de juin dernier portait une composante intellectuelle forte, une place pour le débat d'idées et les conditions pour un développement à la fois original et esthétique de la recherche scientifique, des disciplines du sens. Les grandes lignes d'une réflexion globale sur les SHS françaises y étaient présentes, replacées dans les enjeux sociaux majeurs actuels. Ce projet répondait pleinement à l'article premier des statuts de la FMSH qui stipule que "La Fondation Maison des Sciences de l'Homme a pour but de promouvoir, à l'échelle du monde, l'étude des sociétés humaines et des sciences humaines et sociales pour elles-mêmes ainsi que dans leurs relations avec les autres champs du savoir". La FMSH est le lieu où peut réellement se développer un projet avec cet esprit ; les liens avec les autres structures du site parisien étant alors pensées en appui du projet intellectuel, et non pas l'inverse. C'est ce que l'originalité d'une fondation comme la FMSH peut permettre.

Depuis un an, nous assistons clairement de la part d'un certain nombre de membres de ce Conseil, devenus maintenant majoritaires, à un refus du résultat des élections et à la volonté d'imposer des directions qui sont probablement pensées ailleurs. Je regrette cet état de fait qui a pour effet de bloquer toute l'action de la fondation alors que celle-ci a été jugée par l'HCERES comme unique en France et reconnue internationalement.

Mais qu'est ce qui est réellement en jeu pour que nous assistions depuis un an à une telle mobilisation, contre le directoire élu, d'un certain nombre de représentants d'institutions présents au Conseil de Surveillance de la Fondation, en particulier Campus Condorcet et CNRS ?

Est ce la fragilité du Campus Condorcet ? En effet, depuis un an, les discussions lors des réunions du Conseil de Surveillance de la FMSH sont centrées sur le Campus Condorcet, qui doit être le fleuron des SHS françaises. Le Campus serait-il si fragile qu'il nécessiterait d'être renforcé par un investissement exclusif de la FMSH dans Condorcet, comme cela est préconisé par quelques uns ? Pourquoi l'université de Strasbourg a-t-elle besoin d'annoncer qu'elle soutient le renforcement des liens entre la FMSH et le Campus Condorcet alors que généralement les universités en régions considèrent que tout ceci n'est finalement qu'une histoire parisienne ?

Est ce une histoire de compétition ? Celle-ci est devenue la règle. Un projet qui ne sert pas directement sa propre structure mais l'écosystème général de la recherche serait-il perçu comme « autonome » et donc menaçant ? Vit-on un processus similaire à ce qu'il s'est passé il y a deux ans à la présidence du RNMSH : sous couvert d'autonomisation, en particulier à propos de son développement à l'international, le RNMSH n'aurait-il pas été mis sous contrôle ? Pourtant, en huit mois, le Réseau n'avait-il pas permis aux MSH d'Aix-Marseille et de Nice d'être lauréats d'un appel H2020 extrêmement sélectif ?

Est ce la conviction que seraient connus par certains en France les modèles de structures qui permettraient de favoriser le développement d'une recherche scientifique de haut niveau et que celui de la FMSH n'en fait pas partie ? Ne serait-il pas arrogant de le croire ? Penser des structures pour le développement d'une science de haut niveau, n'est ce pas assurer une diversité suffisante capable d'accueillir la richesse des imprévisibles inhérents à la complexité de la science ? Par ailleurs, ne vient-on pas déjà de sortir d'une période lourde aboutissant à une refonte totale des statuts de la FMSH ?

Tant de questions qui me laissent dans une totale incompréhension concernant la ligne actuellement suivie par le Conseil de Surveillance pour une Fondation Reconnue d'Utilité Publique et qui m'inquiètent sur l'avenir des personnels dont les fortes compétences méritent d'être soulignées. Malgré toute l'admiration que j'ai pour cette institution et sa remarquable histoire scientifique longue de près de 60 ans, et en dépit de l'inquiétude que j'ai sur son avenir, je préfère démissionner de mon mandat au sein de ce Conseil. Cette démission a un effet immédiat.

Bertrand Jouve